



Commune de PUJOLS
Conseil municipal du 1^{er} juillet 2025 à 19 heures

LISTE DE DELIBERATIONS

Délibération n° CM.2025/33 : Acquisition d'un bien immobilier

Approuvée par 18 voix pour et 7 abstentions (M. Silva, M. Brunet, Mme Verga, M. Galinou, M. Rougé par procuration, Mme Saint-Phlour, M. Hucafol)

Délibération n° CM.2025/34 : Travaux de réfection des toitures de l'école Petit Tour - Demande de subvention

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2025/35 : Aménagements paysagers des cours du groupe scolaire - Demande de subventions

Approuvée par 24 voix pour et 1 abstention (Mme Saint-Phlour),

Délibération n° CM.2025/36 : Travaux de rénovation tous corps d'état de la salle des fêtes du Palay - Avenants au marché de travaux

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2025/37 : Prescription d'une enquête publique pour la rétrocession d'une partie de la voie communale 07 dite chemin de Monjinoul

Approuvée par 18 voix pour, 1 contre (M. Silva) et 6 abstentions (M. Brunet, Mme Verga, M. Galinou, M. Rougé par procuration, Mme Saint-Phlour, M. Hucafol)

Délibération n° CM.2025/38 : Prescription d'une enquête publique pour la rétrocession d'une partie du chemin de Manissot

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2025/39 : Prescription d'une enquête publique pour la rétrocession d'une partie du chemin de Larpigne

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2025/40 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (C.A.G.V.) dans le cadre d'un accord local

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2025/41 : Détermination des ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2025/42 : Tableau des emplois

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2025/43 : Budget communal - Admissions en non-valeur

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° CM.2025/44 : Convention offre « villages » de la carte interactive des Plus Beaux Villages de France
Approuvée à l'unanimité

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal est affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune dans la semaine suivant la séance.